RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

2025/...

Direction des Services Techniques
Service voirie – VB/CB/SD/SB

ARRETE n° 25-661

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
« Matinée dédiée à l'Exploitation Routière »
LE 05 NOVEMBRE 2025
À l'Espace Saint-Exupéry - Franconville-La-Garenne

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2213-1 et suivants,

VU Le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10,

VU L'article R610-5 du Code Pénal

VU Les décrets 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 modifiant le code de la route,

VU L'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU L'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 portant modification de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire,

CONSIDERANT L'organisation d'une matinée dédiée à l'exploitation routière, à l'Espace Saint-Exupéry, 32 rue de la Station à Franconville-la-Garenne, le mercredi 5 novembre 2025 de 7h30 à 15h30.

CONSIDERANT La demande formulée par le Conseil Départemental du Val d'Oise Campus – 2 avenue du Parc CS 202021 CERGY – 95032 CERGY PONTOISE CEDEX, en date du 16 octobre 2025, représenté par Mme HAFSAOUI Rékia, téléphone 01 34 33 84 75, rekia.hafsaoui@valdoise.fr.

CONSIDERANT Qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité, ainsi que de bonnes conditions de circulation et de stationnement.

CONSIDERANT Que cet évènement entraîne une gêne pour la circulation, le stationnement et le cheminement piétons.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le mercredi 5 novembre 2025 de 7h30 à 15h30, les 20 places de stationnement au fond du parking à l'arrière de l'Espace saint Exupéry ainsi que les places le long de la patinoire seront occupées pour la tenue de la matinée dédiée à l'exploitation routière, organisé par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

ARTICLE 2 : A ce titre, **les 20 places de stationnement au fond du parking à l'arrière de l'Espace saint Exupéry** ainsi que **les places le long de la patinoire seront neutralisées et interdites au stationnement à partir du 4 novembre à 20h au 5 novembre 16h00, sous peine d'enlèvement.**

ARTICLE 3 : La signalisation et la mise en place de barrières seront installés par les services techniques municipaux de la ville.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en stationnement gênant seront mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 5 : Voies et délais de recours.

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services, le Commissaire divisionnaire de police d'Ermont, le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié à Madame HAFSAOUI Rékia.

Une copie sera adressée à :

- Service Culture
- Service Sport
- Centre Technique Municipal
- Services d'Incendie et de Secours de Franconville-la-Garenne,
- Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police d'Ermont,
- Monsieur le Chef de La Police Municipale,
- Madame La Directrice Générale des Services,
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques,
- Syndicat Emeraude,
- S.C.H.S,
- Société des Cars Lacroix,
- Service Communication de la Ville,

Fait en Mairie, le **SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.**

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la voirie

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Voir plans en annexe

Hôtel de Ville : 11 rue de la Station- Adresse postale : B.P. 90043- 95132 Franconville Cedex- Tél. 01 39 32 66 00
Mail : communication@ville-franconville.fr- www.franconville.fr

20 Places au fond du parking derrière St Exupéry

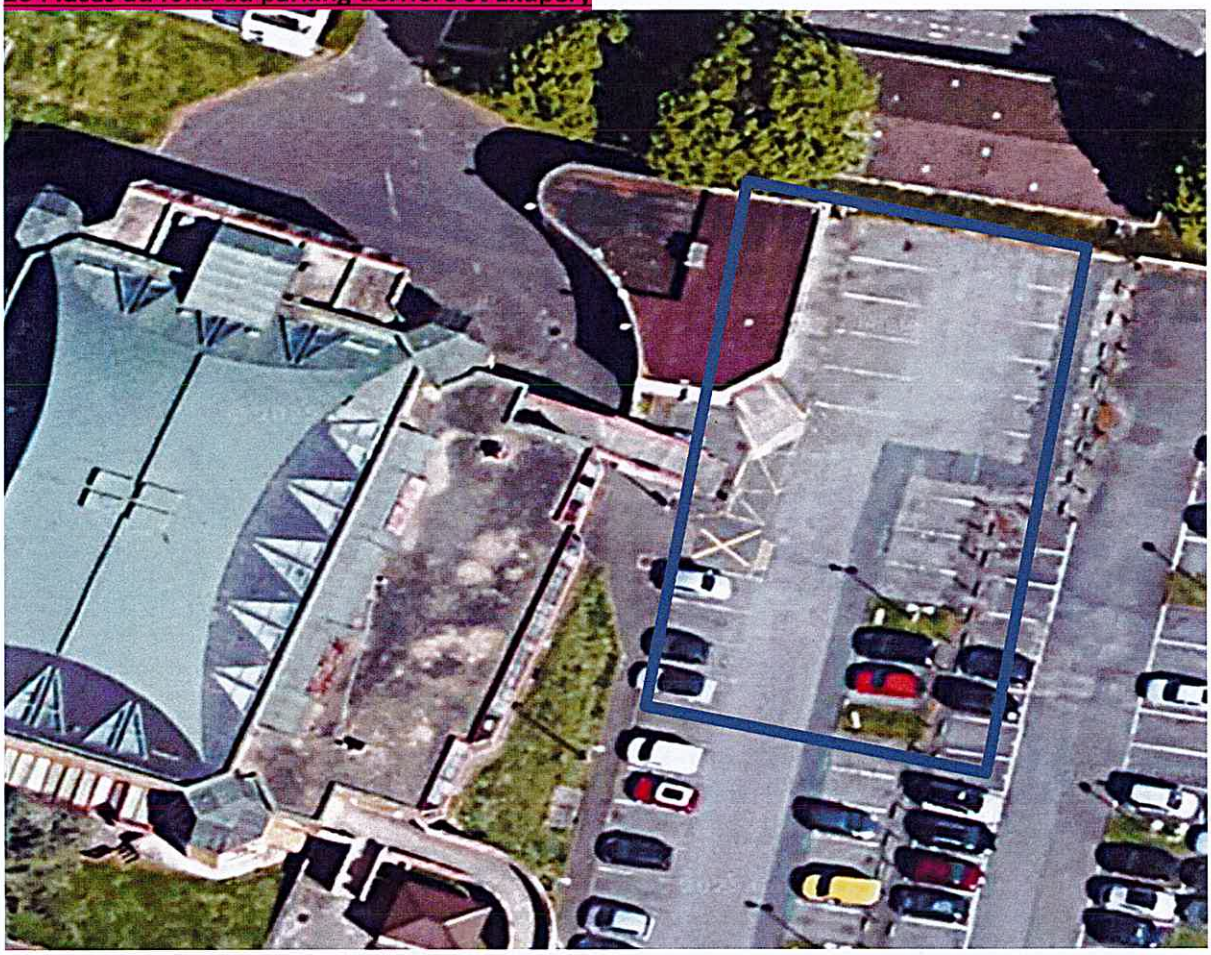

Places le long du parking de la patinoire

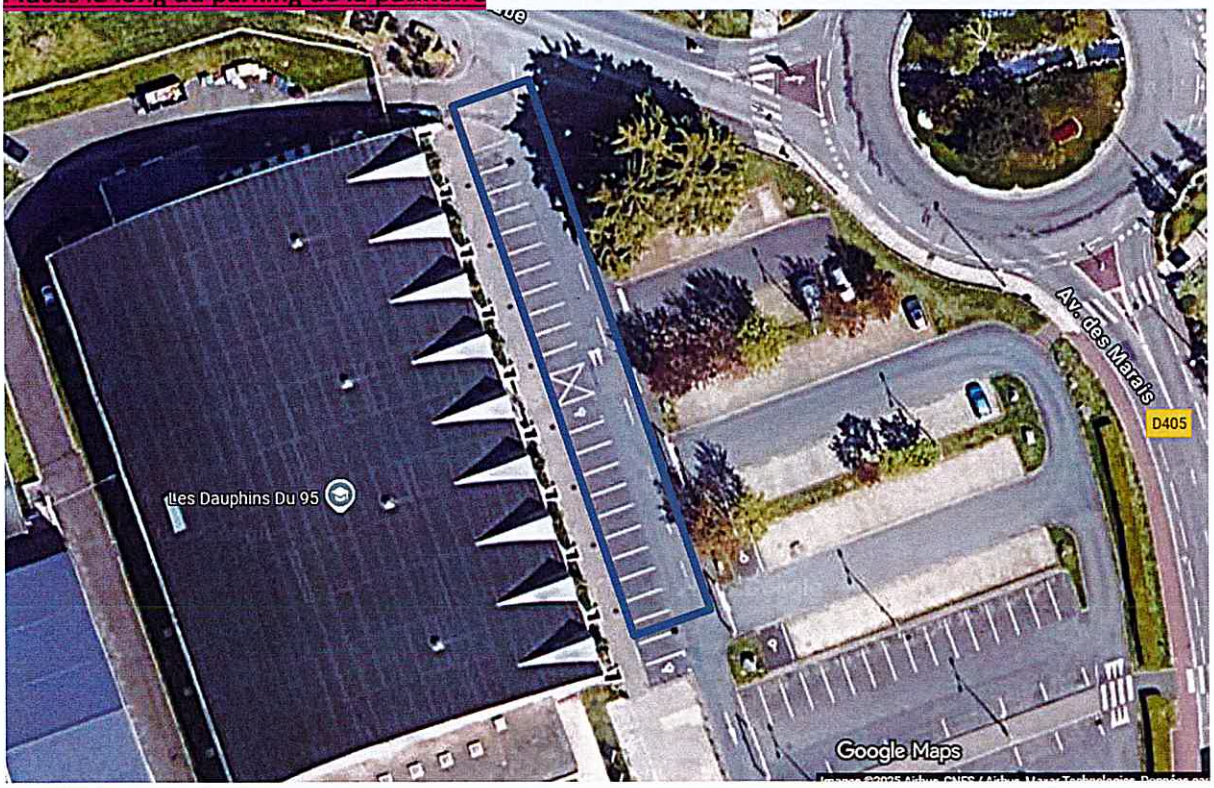

Hôtel de Ville : 11 rue de la Station- Adresse postale : B.P. 90043- 95132 Franconville Cedex- Tél. 01 39 32 66 00
Mail : communication@ville-franconville.fr- www.franconville.fr